


3.00 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q2
--------------	-----------------	----

Enseignants	de Foy Gilles ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Thèmes abordés	Le cours a pour objectif de permettre aux étudiants de travailler de manière autonome et méthodique en matière de droits d'enregistrement et de droits de succession en Belgique, et ce afin de pouvoir formuler un conseil bien étayé. Les étudiants pourront ainsi gérer les risques fiscaux et élaborer des planifications successorales et patrimoniales en conformité avec les dispositions légales applicables dans chacune des trois Régions de la Belgique au moyen de connaissances civiles et fiscales précises et à jour.
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>comprendre et d'analyser les situations fiscales classiques en matière de droits d'enregistrement et de succession</p> <p>A cet égard, l'étudiant sera capable notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'identifier les cas d'application des droits de succession ou des droits de mutation par décès en Belgique ;</li> <li>• de connaître la procédure fiscale des droits de succession : du décès à la prescription ;</li> <li>1 • de pouvoir calculer et comparer les droits de succession dans les trois régions ;</li> <li>• de réduire les droits de succession tout en respectant les mesures anti-abus, notamment par le mécanisme des donations ;</li> <li>• d'identifier l'application - ou non - des droits d'enregistrement à une situation définie. De pouvoir en établir tous les éléments essentiels (coût fiscal établi en tenant compte de la base imposable, des taux, des abattements, des réductions etc) ;</li> <li>• de connaître les éléments de procédure propres à cet impôt et de pouvoir comparer les régimes applicables dans les trois Régions.</li> </ul>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit (QCM et questions ouvertes)
Méthodes d'enseignement	Cours magistral
Contenu	<p><b>0. Prérequis Notions de droit civil en matière de libéralités et de succession</b></p> <p><b>1. Droits de succession</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondement de l'impôt successoral</li> <li>• La déclaration de succession / La déclaration de mutation par décès : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations déclaratives</li> <li>• Obligation au paiement de la dette</li> </ul> </li> <li>• Actif imposable <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biens existants</li> <li>• Actif fictif / legs fictifs</li> <li>• Evaluation de l'actif imposable</li> </ul> </li> <li>• Le passif</li> <li>• Les tarifs</li> <li>• Les exemptions, les exonérations, les réductions</li> <li>• Les garanties du Trésor</li> <li>• Les moyens de preuve</li> <li>• La procédure et les voies de recours (au principal, en remise des amendes et des intérêts)</li> <li>• Les sanctions</li> <li>• La prescription</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La planification successorale par :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrat de mariage</li> <li>• donation</li> <li>• testament</li> <li>• contrats aléatoires (contrat d'assurance-vie ; contrat d'accroissement)</li> <li>• structures sociétaires</li> </ul> </li> </ul> <p><b>2. Droits d'enregistrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondement de l'impôt</li> <li>• La formalité et l'obligation de l'enregistrement</li> <li>• Les règles de base de la perception de l'impôt</li> <li>• Les taux applicables aux divers actes juridiques tarifés étant notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• acte translatif à titre onéreux de la propriété et/ou de l'usufruit de biens immeubles situés en Belgique (vente, échange)</li> <li>• acte déclaratif à titre onéreux de la propriété et/ou de l'usufruit de biens immeubles situés en Belgique (partage)</li> <li>• contrats de baux</li> <li>• sociétés (apports, fusion, scission,...)</li> <li>• constitution d'hypothèque</li> <li>• donations</li> </ul> </li> <li>• Les moyens de preuve</li> <li>• La procédure et les voies de recours (au principal, en remise des amendes et des intérêts)</li> <li>• Les sanctions</li> <li>• Les exonérations et la restitution des droits</li> </ul>
Ressources en ligne	Slides sur le Student Corner.
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A. Culot, Manuel des droits d'enregistrement (9ème édition), Collection des Cahiers de fiscalité pratique, Larcier, 2021</li> <li>• A. Culot, Manuel des droits de succession (9ème édition), Collection des Cahiers de fiscalité pratique, Larcier, 2021</li> </ul>
Faculté ou entité en charge:	CLSM

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Certificat d'université en fiscalité des personnes	FISP9CE	5		
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	3		